



XXXXXXXX Xxxxxxx
Xxxxx xxxxx xxxxx

Chavanod, le 23/02/2017

Madame, Monsieur

Vous êtes candidat(e) à la Présidence de la République et les défis que vous aurez à relever sont nombreux : chômage, pollutions diverses, énergie, agroalimentaire, industrie et finance face à la globalisation, relations internationales, etc.

Les membres de notre association, la Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations, seront intéressés par les réponses que vous donnerez aux problèmes concernant **la santé**, et plus particulièrement sur un sujet qui peine à trouver sa place dans le débat public : celui des **vaccinations**.

Considérées comme le moyen majeur, voire unique, indiscutable, pour assurer la santé des populations, les vaccinations sont l'objet de toutes les sollicitudes officielles et toute remarque ou publication tant soit peu critique ou interrogative se voit exclue du débat. N'avons-nous pas entendu Mme le Ministre de la Santé affirmer : « La vaccination, ça ne se discute pas ! »

Aujourd'hui le problème majeur, qui sera de plus en plus préoccupant pour nos sociétés, n'est pas celui des maladies infectieuses pour lesquelles d'autres moyens de lutte existent (mesures d'hygiène incluant les mesures barrières, traitements curatifs et efficaces, etc.), mais la montée des maladies chroniques et dégénératives.

Le système de santé doit faire face à un nombre sans cesse croissant de maladies non infectieuses : cancers, diabète, Alzheimer, autisme, SEP, asthme, allergies, maladies auto-immunes et neuro-dégénératives, cardiaques...

De nombreux scientifiques dont la réputation internationale ne saurait être mise en cause, des médecins, ainsi que des parents de jeunes enfants atteints de ces maladies, en viennent à soupçonner que la multiplication des vaccins pratiqués à un âge de plus en plus précoce pourrait ne pas y être étrangère.

Il devient nécessaire de resituer la question vaccinale au centre de la santé publique autrement qu'en imposant un acte médical par la coercition.

De l'avis des médecins eux-mêmes, leur formation sur le sujet des vaccinations est lacunaire. Une vraie formation complète et transparente est nécessaire. Prescrire ou imposer un acte médical indifférencié à toute la population sans distinction et sans tenir compte de la diversité biologique de chaque individu, est une aberration scientifique, d'autant plus grande qu'on en arrive à administrer jusqu'à six antigènes en une seule injection.

Or notre pays connaît encore trois vaccins obligatoires : antidiptérique, antitétanique et antipoliomyélique pour l'ensemble de la population, auxquels s'ajoutent des obligations pour certaines professions et l'anti -amarile pour la Guyane.

Alors qu'en Europe la plupart des pays ayant un niveau sanitaire comparable au nôtre n'ont aucune obligation, soit environ 300 millions de personnes, la France fait figure de démocratie rétrograde en maintenant ses obligations. La libre circulation des citoyens européens en France, démontre que la menace d'épidémies est inexistante.

De nombreuses voix s'élèvent de la population et des professionnels de santé contre ces obligations, contre le calendrier vaccinal déjà pléthorique et les propositions d'extension formulées dans le récent Rapport du Comité de Concertation sur les vaccinations, présidé par le Pr A. Fischer, qui a recommandé d'étendre de trois à onze les obligations vaccinales pour l'entrée des enfants en collectivité.



Si cette proposition aberrante a été soutenue par quelques Sociétés Savantes, d'autres s'y sont opposées ; ainsi il est remarquable que le Pr. D. Raoult, éminent microbiologiste, non suspect d'être anti-vaccinaliste, ait réagi à ces propositions dans un article intitulé « Rendre obligatoire la vaccination ne restaurera pas sa crédibilité » (*Le Point* du 8 janvier 2016).

« L'obligation, qui est discutable, ne relève que de l'idéologie et du mépris des choix individuels. »
« En tant que spécialiste des maladies infectieuses, **je mets au défi qui que ce soit de justifier médicalement ou scientifiquement, l'obligation actuelle** de vacciner à trois mois les enfants contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite. La diphtérie autochtone a disparu depuis longtemps et le risque du tétanos à cet âge est inexistant. Quant à la poliomyélite, depuis trente ans en Europe on observe que toutes les poliomyélites autochtones sont d'origine vaccinale. »
« L'obligation vaccinale généralisée est déconnectée de l'époque et si aucune démocratie ne la propose c'est qu'elle n'est ni souhaitable ni crédible. »

De son côté la Société Française de Santé Publique (SFSP) faisant preuve de lucidité a déclaré dans son avis du 12 décembre 2016 :

« **Il est nécessaire de s'engager résolument vers la levée de l'obligation vaccinale.** Cela aurait de plus l'avantage de faire progresser l'harmonisation des pratiques vaccinales au sein de l'Europe ».
« ... de permettre à l'usager de prendre et d'exercer toutes ses responsabilités »
« Étendre l'obligation peut transformer les hésitants en opposants »

La politique vaccinale doit être repensée dans un esprit ouvert, libre, sur des données scientifiques sérieuses, dans l'intérêt de tous et, particulièrement, de la médecine elle-même, où la transparence et la vérité doivent devenir la règle. L'obligation bafoue le principe du consentement éclairé (« *Loi Kouchner* », article L.1111-4 du Code de la Santé Publique).

Une récente pétition nationale demandant l'abandon des sels d'aluminium, neurotoxique puissant utilisé comme adjuvant dans certains vaccins, a recueilli le soutien de plus d'un million de personnes.

La Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations n'est pas « anti-vaccinaliste ». Elle demande l'abrogation de toutes les lois, ordonnances, règlements rendant obligatoires les vaccinations, afin que chacun soit libre de choisir après avoir reçu une information objective, complète, transparente.

La vaccination n'est pas le seul moyen individuel et collectif de lutte contre les maladies infectieuses et le procédé ne pourra pas être étendu indéfiniment contre un grand nombre de maladies, sans porter atteinte gravement à l'équilibre biologique fragile du système immunitaire.

Le mot « LIBERTÉ » est inscrit sur les frontons de nos mairies, sur tous les documents officiels de la République, etc. Pourquoi est-il absent du Code de la Santé Publique ?

Accorder la liberté, sans remettre en cause le principe de la vaccination, permettrait une comparaison à grande échelle. La santé, la démocratie et les finances publiques ont tout à y gagner. Il sera de votre devoir de prendre en compte une force citoyenne de plus en plus informée et exigeante.

C'est donc pour toutes ces raisons que les membres, les sympathisants et les familles de la Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations vous interrogent :

Êtes-vous favorable à l'abrogation de toutes les lois, ordonnances, règlements rendant obligatoires les vaccinations ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jacqueline Hirigoyenberry
Présidente